

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02049
Numéro SIREN : 883 919 250
Nom ou dénomination : 116 CAFE

Ce dépôt a été enregistré le 18/10/2022 sous le numéro de dépôt 20834

116 CAFE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
116 Boulevard Aristide Briand 91600 Savigny-sur-Orge
883 919 250 R.C.S. Evry

**Décisions de l'associé unique relatives à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31/12/2021**

LE SOUSSIGNÉ

GUEMIR Marouan, associé unique de la Société 116 CAFE

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- — comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2021 ;
- — rapport de gestion du Président ;
- — texte des projets de décisions.
- — *Quitus* au Président.
- — Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales ;
- — conventions soumises au régime de l'article L.227.10 du Code de commerce ;
- — Affectation du résultat de l'exercice ;
- — Rémunération du Président.
- — Pouvoirs en vue des formalités ;

Première décision

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31/12/2021 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par une perte de 13 169 euros.

Il approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports. L'associé unique donne en conséquence au Président *quitus* de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Deuxième décision

L'associé unique constate qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31/12/2021 et entrant dans le champ d'application des dispositions de [l'article L. 227-10 du Code de commerce](#).

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Troisième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 13 169 euros en :

- En report à nouveau (débiteur) : 13 169 €

Total égal à la perte de l'exercice = 13 169 €

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Quatrième décision

Approbation des charges non déductibles et réintégrations fiscales

L'Associé Unique,

- prend acte qu'aucune dépense et charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts non déductible des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au cours de l'exercice.
- prend acte qu'au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, la Société n'a procédé à aucune réintégration fiscale de frais généraux visée à l'article 39.5 du Code général des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Cinquième décision

L'associé unique décide de ne pas percevoir une rémunération pour l'exercice en cours 31/12/2022, et bénéficie en revanche du remboursement de ses frais dans les conditions fixées par cette décision.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

Sixième décision

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique,

confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra d'accomplir.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

Fait à SAVIGNY-SUR-ORGE

le 30 juin 2022

L'Associé Unique

Monsieur GUEMIR Marouan



Designation de l'entreprise	Société 116 CAFE		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	116 Boulevard Aristide Briand	91600 Savigny-sur-Orge	
Numéro SIRET *	8 8 3 9 1 9 2 5 0 0 0 0 1 8		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 9	Durée de l'exercice précédent *	0

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1	0 0 0 0 0	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles					
	Fonds commercial *	010	012			
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	23 123		
	Immobilisations financières * (1)	040	042			
Total I (5)		044	048	23 123		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	849	
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	3 072		
	Charges constatées d'avance *	092	094			
	Total II		096	098	3 921	
	Total général (I+II)		110	112	27 044	

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126				
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131				
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		(13 169)		
	Provisions réglementées	140				
	Total I		142		(12 669)	
	Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		17 388		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	19 804	22 325		
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III		176		39 713	
Total général (I + II + III)		180		27 044		

RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	25 944
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.